L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 3 FEVRIER 1887. 60me Année

Dufour & Bonnet.
Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La, as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS
JEUDI 3 FEVRIER 1887.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an.....$12 00
Six mois.....6 00
Trois mois.....3 00
Un mois.....1 00
Ou s'abonne aussi à la semaine, avec les portures.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an.....$2 00
Renferme deux feuilletons.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an.....$2 00
Six mois.....1 50
Quatre mois.....1 00
Trois mois.....75
Renferme deux feuilletons.

☞ Pour les petites annonces de Demandes-Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

Les forces françaises et les forces allemandes.

Les nouvelles qui nous arrivent d'Europe, presque chaque jour, sont on ne peut plus alarmantes. Avant-hier encore, il y a eu, à la Bourse, de Paris, une véritable panique, causée par un article d'un journal de Berlin ayant un caractère semi-officiel, et dans lequel on représentait le général Boulanger comme débordé par le sentiment public et forcé, pour ne pas perdre sa popularité, de chauffer à blanc le patriotisme français, d'attiser le désir de la revanche. Il est vrai que les esprits se sont un peu remis de leur frayeur, vers la fin de la journée, et il s'est manifesté un léger retour vers la hausse. Il en a été de même à Berlin.

Ajoutons que M. de Freycinet, l'ancien chef du cabinet dans lequel se trouvait le général Boulanger, et l'homme qui, en France, exerce, en ce moment, la plus puissante influence, a trouvé la situation assez grave pour sortir de sa retraite, repousser les accusations dont est l'objet le ministre de la guerre, et faire l'éloge de sa fermeté en même temps que de son respect pour les décisions du cabinet dont il est membre.

Nous devons donc regarder la panique d'avant-hier comme une fausse alarme, au moins momentanée, mais elle peut se reproduire demain, après-demain, quotidiennement, jusqu'à ce que le corps électoral allemand ait dit son dernier mot. L'épouvantable situation, créée à Doussin—tous en avons la fervente conviction—par M. de Bismarck, va donc prolonger quelque temps. Que se passera-t-il d'ici aux élections générales allemandes? Nul ne le sait. Le ci-devant terrible chancelier l'ignore probablement lui-même par suite de la fièvre guerrière qu'il a excitée partout. Il est, cependant, évident qu'aucun des deux peuples ne veut un choc immédiat, que personne n'en veut l'utilité pas plus que la nécessité.

En pareil cas, il est bon—s'il est possible—de conserver son sang-froid, d'envisager avec calme la situation et de voir si les forces d'un des deux pays lui permet de s'aventurer dans une lutte; si, dans la situation, celui des deux qui déclarerait la guerre, n'assumerait pas une terrible responsabilité; s'il ne commettrait pas une faute, peut-être, irrémédiable, un véritable crime national.

Nous allons donner un tableau comparé des forces respectives des deux nations. Nous prenons pour base les chiffres officiels présentés récemment, au Reichstag, lors de la discussion sur la nouvelle loi militaire, discussion qui a tant ému le monde.

L'armée de terre se compose, des deux côtés du Rhin, de trois éléments principaux: infanterie, cavalerie, artillerie. Qu'on se rappelle, d'abord, qu'en 1870, sous ce triple rapport, l'allemagne était bien supérieure à la France; son armée, pouvait mettre et a, réellement, mis en ligne, quatre hommes contre un. Quant à son artillerie, elle était tellement formidable, qu'elle a presque toujours réduit au silence celle de Napoléon III. De ce que les Allemands ont, en 1870, remporté la victoire avec une supériorité de forces presqu'inouïe dans l'histoire des grandes guerres, il ne s'ensuit pas qu'elles doivent avoir le dessus, à égalité de forces ou à forces presqu'égales.

Ajoutons que la lutte qui a mis fin à l'empire des Bonapartes était l'œuvre d'un homme, d'un chef politique, tandis qu'aujourd'hui, elle serait une œuvre nationale; que ce serait le peuple français, sans distinction de parti, qui se ruerait sur le peuple allemand.

En 1870, il y avait un malentendu entre Napoléon III et ses populations. L'Empereur avait même cru devoir faire un plébiscite pour raffermir son pouvoir ébranlé. Le malentendu, à l'heure qu'il est, a passé de l'autre côté du Rhin; il existe, non entre le peuple allemand et l'empereur, qui n'entre pour rien dans la question, mais entre M. de Bismarck ou, si l'on veut, la Prusse—car M. de Bismarck est le véritable représentant de l'idée prussienne—et les autres Etats annexés à l'Empire.

On voit que la position est complètement retournée et qu'au double point de vue moral et national, c'est du côté de l'Allemagne qu'est le côté faible.

Ces réflexions, que nous croyons nécessaires pour l'intelligence de la situation, étant faites, établissons la comparaison des forces respectives des deux gouvernements en présence.

L'infanterie allemande se compose de 503 bataillons et celle de France de 649 bataillons. Les chiffres sont exacts, mais il ne faut pas se laisser leurrer par eux. Il y a un fait qui semble rétablir l'égalité entre les deux corps: c'est que l'effectif des bataillons allemands est plus élevé que celui des bataillons français. La supériorité est donc plus apparente que réelle, mais il nous suffit qu'il y ait égalité, pour que, en égard à la condition morale et politique des deux pays, il y ait une supériorité réelle du côté des Français.

Il y a encore la question de l'emploi des carabines à répétition, dans lequel les Allemands ont l'avance, mais les avis sont très partagés sur les avantages de cette arme et bien des officiers compétents ne voient qu'à pour répugnance leurs soldats s'emparer de ce nouvel engin de destruction.

Passons à la cavalerie. Ici les Allemands l'emportent: ils comptent 466 escadrons, contre la France 385. C'est, en partie, pour faire disparaître cette infériorité, pour ramener, autant que possible, l'égalité qui manque, de son côté, que le général Boulanger vient de demander une augmentation considérable du budget de la guerre.

En ce qui concerne l'artillerie, la France est incontestablement, à l'heure qu'il est, la première puissance de l'Europe: elle a 1856 pièces attelées, contre l'Allemagne 1404. Dans le tableau présenté par M. de Bismarck au Reichstag, il n'est pas question de l'existence de caissons attelés pour l'empire—ce qui doublerait son infériorité, mais c'est là un leurre. Il n'y a pas, en Allemagne, de train spécial des équipages, parce que chaque compagnie a son train particulier. Nous avons d'autant plus le devoir d'insister sur la vérité, qu'elle n'est nullement défavorable aux Français.

Si nous comparons, maintenant, les deux budgets de la guerre, nous voyons qu'il est beaucoup plus coûteux pour la France que pour l'Allemagne. Celui de la République s'élève à 40,46 pour cent de la totalité, tandis que celui de l'Empire n'atteint que le chiffre de 26,04 pour cent; mais la première est riche et vote volontiers les sommes qu'on lui demande, tandis que le second est pauvre, qu'il ploie, littéralement, sous le fardeau des impôts—fardeau qui l'écrase—et qu'il vient de rejeter les demandes du gouvernement, de fermer l'oreille à ses lamentations, à ses prières désespérées.

Il suffit de cette comparaison, pour comprendre, immédiatement, que, depuis 1870, la situation est changée du tout au tout, sous le rapport matériel autant que sous le rapport moral; que M. de Bismarck a tout intérêt à ne pas attaquer; qu'il s'a qu'à gagner à conserver l'état de paix, seul moyen, pour lui, de consolider l'édifice qui a été la gloire de sa vie, et sera, probablement, la ruine de la Prusse. Le chancelier est un homme rageur, enragé, fougueux, brutal—ce n'est pas un cause-cou. Il n'est plus, d'ailleurs, maître des événements. Il y a, au Nord, un épouvantail pour l'Allemagne; un colosse qui est, en ce moment, l'arbitre de la paix et de la guerre, et peut faire pencher la balance du côté où elle le voudra: c'est la Russie, qui a plus de bataillons d'infanterie, plus d'escadrons de cavalerie que la France et l'Allemagne, une artillerie presqu'aussi forte que la République, un budget de la guerre presqu'aussi élevé, et, en outre, une cavalerie irrégulière que l'on a tort de ne pas mettre en ligne de compte, car elle se monte à plus de 200,000 hommes, Cosaques et Tcherkesses. C'est à la Russie qu'il appartient de tout décider dans la crise effroyable que traverse l'Europe.

Et la Russie—qu'on ne l'oublie pas—est l'alliée naturelle, forcée, de la France républicaine ou même monarchique; l'ennemie naturelle, forcée, de l'Allemagne, qui se souvient des mémorables et sanglantes paroles du héros Skobeleff, organes des sentiments du vrai Moscovite.

LOUISIANE.

Le *Fermier Louisianais*, Nouvelle Ibérie, paroisse Ibérie, du 29 janvier.

Depuis quelque temps, nous sommes en correspondance avec des habitants des régions sucrières; ils nous demandent, tous, les renseignements utiles à leur migration dans nos campagnes, où ils veulent devenir, surtout et avant tout des "fermiers."

Nous citerons, dans le nombre, MM. Sullin Blanchard et Clément Cancienne, de la paroisse Assomption, qui se sont arrangés avec nos propriétaires de terres pour un établissement permanent.

—Nous avons reçu, de M. T. Jay Lacy, propriétaire de la Pépinière "Mount Hope" à Washington, Lne., paroisse St. Landry, quatre magnifiques jeunes arbres "plaquemines du Japon." Ce fruit, nouveau en Amérique, ressemble à la plaquemine ou nèfle sauvage; il a le même goût, le même parfum, mais il est gros comme une pêche et n'a pas de noyaux ou graines.

M. Lacy, qui est un horticulteur de beaucoup d'expérience et de talent, a, dans sa pépinière, tous les arbres à fruits greffés, qui doivent, dans un temps donné, affranchir, si on les propage, la Louisiane de l'impôt qu'elle paie au dehors.

—D'après les informations que nous ont données les différents planteurs auxquels nous nous sommes adressés, le plant de cannes, malgré la chaleur du mois dernier et les froids subits et excessifs qui lui ont succédé, s'est conservé parfaitement sain, sauf quelques rares localités où le drainage manquait. Partout on plante, mais nous remarquons que le sol reçoit, aussi des pommes de terre, des fourrages et qu'on se prépare à semer beaucoup de maïs et autres produits utiles à la ferme.

—Le très révérend père Jaquet, curé de notre ville, fait en ce moment construire une salle très vaste où pourront avoir lieu les bals, concerts, bazars, etc. qui auront lieu dans le but d'aider à toute institution de bienfaisance ou d'utilité publique. En vérité, il y a, dans le clergé catholique, plus d'esprit libéral et progressif que dans ceux qui voudraient voir le pays entier revenir aux intolérantes "Lois Bleues" des premiers temps de la Nouvelle-Angleterre.

Le *Sugar Planter*, Port Allen, paroisse West Baton Rouge, du 29 janvier:

Pendant la roulaison qui vient de se terminer, M. Daniel Thompson a, sur son habitation Calumet, situés sur le Tèche, fait 161 livres de sucre à la tonnelle cannes M. Thompson a gagné le ruban bleu; il bat le gouverneur Warmoth, d'une fraction de livre.

—L'habitation ancrière si renommée, qui porte le nom de Bellevue et qui est située le bayou Teche, au Détour des Irlandais, contient 6,000 acres de bonnes terres à sucre. Elle a toutes les améliorations nouvelles, en ce qui concerne la culture et la fabrication et, en plus, 100 mulets. Elle vient d'être vendue $80,000, comptant, à M. Thos. J. Mc'aury, de Chicago. Il va sans dire qu'elle vaut bien davantage. L'acquéreur a donc fait une très-belle affaire.

—M. J. F. White, de la paroisse Union, a reçu, l'an dernier, 1,117 poulets et 555 douzaines d'œufs, à Farmerville. C'est la gazette de cette localité qui nous l'apprend et nous donne les détails suivants: mettons les poulets à 20 cents la pièce, et les œufs à 10 cents la douzaine, cela fait $339 20 réalisés. Voilà, assurément, un joli revenu, comme rapport: voilà qui enrichit réellement les fermiers, surtout quand ils exercent cette industrie sur une grande échelle. Nous espérons que nos fermiers vont suivre cet exemple. Il n'y a rien, dans le fermage, qui rapporte autant que l'élevage de la volaille.

—Dans la paroisse Concordia, il avait été fixé une taxe de 50 cents par balle de coton, par le Bureau des Levées. La taxe a été attaquée et soumise au juge Young, qui l'a déclarée inconstitutionnelle.

La *Sentinelle*, Rayne, paroisse Acadie, du 29 janvier:

Il se fait, en canonnant à Rayne, beaucoup d'affaires sur les bois de construction que l'on achète en échange du maïs.

Il arrive, tous les jours, des chargements de ce grain par chemin de fer, et les trains s'en retournent avec du bois.

—Un ami suggère à la localité de Rayne, l'idée de faire ce qu'a fait, autrefois, la Nouvelle-Orléans—d'étendre ses limites, d'englobar Clowley et toute autre cité embryonnaire, et de régler ainsi, la question de siège de la paroisse. Tout le monde serait satisfait.

—Dimanche, 16 janvier, les allemands de la colonie de Fatascher, ont tenu un important meeting à la résidence de M. Anthon Wilfert. On y a discuté longuement la question de la culture du jute et de la ramié. Le Rév. Gerlert, représentant une compagnie de la Nouvelle-Orléans, a prononcé un discours. Il a déclaré que la compagnie paierait $4 la tonne de jute vert sur place, et $5 la tonne de ramie, pourvu qu'il n'y ait pas moins de 100 acres de ces deux plantes dans la colonie. Tout fermier possédant 10 acres d'une des deux plantes, devrait se procurer une machine à décortiquer. Ceux qui en cultiveraient moins, pourraient en louer une. Il a été reconnu que, sur les sols pauvres, la récolte de jute pourrait être, en moyenne, de 10 à 18 tonnes; sur les sols riches, de 20 à 40 tonnes—et cela avec la semence de la première année. Il est fait, pour commencer, acheter la semence à 25 cents la livre, pour une quantité qui dépasse 100 livres; à 20 cents pour plus de 1,000 livres; à 15 cents, pour moins de 1000 livres. Dix livres suffisent pour un acre.

La ramie coûte plus cher; il y a plus de dépense à faire pour commencer. Ce n'est plus la graine que l'on est obligé d'acheter, mais la plante elle-même, en pied, ou en bouture. Elle coûte $25 le mille, et il en faut 3000 par acre. La ramie dure 10 ans et donne quatre récoltes par an. Ajoutons que les premiers frais faits, il y a plus d'argent à dépenser.

Le meeting a résolu d'accepter les conditions offertes à la colonie et de semer ou planter les 100 acres requis, mais on a demandé deux semaines pour prendre une détermination. Il est probable qu'au bout des 15 jours, la transaction se règlera. On espère que les fermiers entreprenants de la colonie allemande vont cultiver les deux plantes fibreuses et inaugurer un système qui, en quelques années, le rendra indépendants du riz, du coton, dont les prix vont toujours en déclinant.

—Nous voyons, avec plaisir, que la *Sentinelle*, de Rayne, a publié une partie française. Voici l'article qu'elle insère, à cette occasion:

"La *Sentinelle Acadienne* se propose de consacrer une partie de ses colonnes à la langue française. Nos lecteurs créoles nous en sauront gré, sans aucun doute.

"Nous avons pensé que nous devions cet hommage à notre population française; à nos créoles, qui descendent, tous, de cette belle race acadienne, dont le nom est synonime d'honneur et de probité; à nos créoles, héritiers des vertus de ces braves Acadiens qui ont mieux aimé tout sacrifier que de se soumettre à la domination anglaise, au Canada; qui, tout été ma tyrs de leurs principes et de leur loyauté à la France, leur mère patrie; qui ont émigré en Louisiane, où flottait encore le drapeau français, et qui, pionniers hardis et laborieux, ont transformé les déserts attakapiens et des Opelousas en un si beau pays, qu'on l'a, depuis, surnommé le jardin de la Louisiane.

"Nous devons ajouter, cependant, que nous n'assumons pas cette nouvelle responsabilité sans hésitation, et nous avouons, franchement, que, la langue française n'étant pas notre langue maternelle, nous ne nous sentons pas à la hauteur de la tâche.

"Nous espérons donc que nos lecteurs ne jugeront pas trop sévèrement nos articles, qu'ils prendront en considération notre désir de leur être agréables.

"Nous reproduirons, des journaux en renom, tels articles que nous trouverons intéressants et utiles. Quelques amis nous promettent des *communiqués*, des *correspondances*, et, grâce à cela, nous espérons rendre notre journal attrayant.

"Nos lecteurs créoles comprendront que, pour mener à bonne fin pareille entreprise, nous aurons besoin de leur aide et de leur coopération.

"Bientôt, nous l'espérons, nous pourrons avoir pour collaborateur un écrivain français, et nous ferons alors, de la *Sentinelle Acadienne*, un organe qui sera un honneur pour notre paroisse."

Nouvelles militaires de France.

D'après la loi du 20 mars 1880, le fonctionnement du service d'état-major devait être réglé par décret; jusqu'à présent cette prescription de la loi n'avait été exécutée qu'en partie: le décret du 1er juin 1883 s'applique, en effet, presque exclusivement au temps de paix.

Dans le but de combler la lacune existante, une commission spéciale avait été chargée de préparer un complément au dit décret, en traçant les règles du service en temps de guerre.

Le décret préparé par cette commission et soumis par le ministre de la guerre à l'approbation du président de la République a paru, ce matin, au *Journal officiel*.

Comme on le sait, le service d'état-major comprend la maison militaire du président de la République, l'état-major particulier du ministre de la guerre, l'état-major général du ministre, les états-majors des corps d'armée, divisions et brigades, et les missions militaires à l'étranger. Désormais, tous ces états-major, sauf ceux du président de la République et du ministère de la guerre et les missions à l'étranger, se composeront exclusivement d'officiers brevetés. La direction du personnel et du service d'état-major est confiée au chef d'état major général du ministère de la guerre.

Ce qu'il faut noter dans ce décret, c'est la disposition exigeant que les officiers employés dans le service d'état-major soient brevetés; on ne saurait trop approuver cette innovation. C'est, en effet, à l'Ecole de guerre que les officiers des différentes armes vont chercher le brevet; ils y passent deux années consacrées à de pénibles études; au moins convient-il que l'armée profite de leurs connaissances spéciales et qu'eux-mêmes obtiennent une sorte de consécration officielle.

Les généraux de division Lajaille, président du Comité d'artillerie, et de Miribel, ancien chef d'état-major général du ministère de la guerre, ont été, à Bourges, assister à un premier tir des obus à mélinite, contre les cibles à parois d'asphalte. Ces généraux étaient accompagnés du général de brigade des Essarts, commandant l'artillerie du 9e corps.

Les expériences vont se poursuivre sous la présence du général Boulanger, qui a renoncé à y assister, pour des raisons faciles à deviner.

Des nuées d'espions circulent, depuis quelques temps, aux abords du polygone; la police est en éveil et des ordres très sévères ont été donnés. Le premier qui s'introduira sur les terrains militaires sera déféré aux tribunaux.

La presse locale observe, patriotiquement, la plus grande réserve sur les essais du polygone.

On lit, dans le *XIXe Siècle*:

"M. le ministre de la guerre vient définitivement de adopter le brassard en soie brodée comme insigne spécial des fonctions d'officier d'état-major.

"Cet insigne, de couleurs variées, selon les fonctions, sera porté concurremment avec les aiguillettes, sauf en temps de guerre, où les aiguillettes seront supprimées.

"Les aiguillettes disparaissent tout à fait de la tenue des Ecoles militaires. Il y avait, en effet, une anomalie à voir un insigne de commandement porté, non plus seulement par les officiers combattants, mais aussi par les médecins, les pharmaciens, les vétérinaires, les sous-intendants, les employés militaires et jusque par les infirmiers, commis et ouvriers d'administration.

"La marque distinctive du cadre des Ecoles est le plumet blanc et rouge pour Saint-Cyr, écarlate pour l'Ecole polytechnique.

"Il avait été question de supprimer les aiguillettes à la gendarmerie et à la garde républicaine; M. le général Boulanger n'a pas voulu toucher à une prérogative qui caractérise les troupes d'élite.

"Le brassard qui vient d'être donné comme insigne d'état-major n'est nullement emprunté, ainsi qu'on pourrait le croire, à d'autres armées européennes, aux troupes suisses notamment. Il a été porté pendant quelque temps par l'état-major des armées de la première république. Il a, du reste, l'avantage de rendre toute confusion impossible et de permettre de voir, de loin, les représentants du commandement au milieu des agglomérations de troupes."

Ainsi que nous l'avons annoncé, le général Trochu, qui s'est enfermé dans une retraite profonde, vit à Tours, chez une de ses parentes. Les seules personnes qu'il fréquente sont un ex-chambellan de Napoléon III et un chef de l'insurrection carliste.

Des offres viennent d'être faites au général, en vue de le décider à publier ses mémoires. L'importance de ces offres serait telle que l'ex-gouverneur de Paris aurait presque promis.

C'est un libraire de Paris, très connu, qui aurait envoyé une personne de toute confiance à Tours, avec des lettres d'introduction auprès du général (lettres de deux de ces anciens compagnons d'armes), et qui serait concédé le droit d'éditer ces mémoires, appelés, sans doute, à un grand succès de curiosité.

Le général Boulanger a donné des ordres pour que tous les fonctionnaires, employés et agents civils du ministère de la guerre se rendent, à tour de rôle, à l'hôtel du dépôt de la guerre (section de la photographie), afin de se faire photographier.

Chaque épreuve sera tirée en buste et consignée dans un carnet personnel d'identité renfermant l'état civil exact de chaque intéressé et l'indication de ses attributions professionnelles.

Ce carnet d'identité est destiné à être remis à chaque fonctionnaire, employé ou agent de l'administration centrale, au jour de la mobilisation, et servira alors de permis pour pénétrer dans les services et dépendances du ministère de la guerre.

Le général Négrier est arrivé, le 14 janvier, à Belfort. Ayant appris que la population et la troupe lui préparaient une réception, le général a fait prier les autorités civiles et militaires d'empêcher toute manifestation en son honneur.

Le 14 janvier, le bateau-canon a fait ses premiers essais officiels par calme et mer plate; il devait les continuer, le 16. D'après ce qu'en nous écrit de Toulon, le ministre de la marine a prescrit de ne procéder aux premières expériences que dans les conditions de temps les plus favorables.

Dans ces essais du 14, sans forcer ses feux, le bateau-canon a réalisé une vitesse de 19 nœuds 85/100es. Au point de vue de la construction proprement dite et de l'installation intérieure, c'est un bateau très réussi et qui fait honneur aux chantiers de La Seyne, où il a été construit.

Le colonel Yung, chef de cabinet du ministre de la guerre, sera nommé général de brigade, avant la fin du mois. Il fera partie d'une promotion spéciale.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

Nous avons publié, il y a quelques jours—dit la *Gazette de France* du 17 janvier—les affiches placardées à Grenoble, affiches pleines de menaces contre le courageux évêque du diocèse, Mgr Fava.

Tout d'abord, on avait cru qu'il ne s'agissait que de coupables fureurs et la police elle-même n'avait attribué aucune gravité aux placards injurieux:

"Voilà que tout à coup, et le *Nouvelliste de Lyon* nous l'apprend, la police met la main sur un malfaiteur qui avait volé des timbres-poste—un nommé Lucien Morelle, âgé de 22 ans, et une perquisition, pratiquée à son domicile, amène la découverte de plusieurs lettres adressées à l'inculpé par des anarchistes de Lyon et de Genève.

"Dans ces lettres sont expliqués les motifs qui ont empêché l'explosion de la bombe qui avait été placée dans l'église Saint-Nizier, à Lyon.

"Dans la chambre de Morelle, on a également saisi des matières explosibles et un poignard couvert de rouille ou de sang. Le tout sera soumis à l'examen de chimistes experts.

"Morelle, qui a habité Genève de 1882 à 1886, est à Grenoble depuis le mois d'octobre 1886; il n'exerce aucune profession et ne peut indiquer aucun moyen d'existence. Il a reconnu être l'auteur des placards dont nous avons parlé.

"L'affaire, comme on le voit, prend une grave tournure.

"L'enquête, ouverte aussitôt, se poursuit activement, et tout fait espérer que la lumière se fera complète sur ces menées révolutionnaires."

D'après le *Temps*, qui a eu communication des lettres de l'anarchiste Morelle, les anarchistes lyonnais seraient en communication directe avec les révolutionnaires de Genève.

Voici quelques extraits de ces lettres:

Lyon, 27 octobre.

"Décidément, nous n'avons pas de chance. Le coup des cartes vient de manquer. Sauzet a mal fait les amorces. Tu a dû le lire sur les journaux: c'est à recommencer. L'église Saint-Nizier doit tomber; elle tombera.

"Nous avons reçu les bombes et les quatre obus de l'artilleur Guérin, il a pu les prendre. Cette fois, gare à eux! nous ne les manquerons pas. Soie tranquille! si les coups de la Croix-Rousse et de Saint-Polin ont manqué, ceux que nous allons faire ne manqueront pas leur but.

"Chabrier ne m'a pas écouté. Je lui avais dit de mettre la bombe à Saint-Nizier, dans un endroit sombre, il l'a mise sur un bénitier, trop en vue des regards. Enfin, nous aurons mieux cette fois. Une des bombes pèse au moins 3 kilos; elle est d'une force à faire sauter trois maisons. Celle-là, je la garde pour le bon jour.

VITTRÉ"

Genève, 27 décembre.

"La bombe des curés a manqué son coup. Vittré a mal fait l'amorce. Tu choisis bien tes hommes. On verra bientôt que nous travaillons toujours pour la vengeance. Vive la révolution et l'anarchie!

"Je pense que tu as brûlé mes lettres. On ne sait pas ce qui peut arriver.

"Guérin me dit que Chautemps a pu fournir les bombes."

SAUZET.

Enfin une autre lettre de Vittré, datée de Lyon, dit:

"Je suis allé chercher les engins à la gare. J'ai pris la fausse barbe et je suis maintenant en sûreté. La crème de picrate et de glycérine est chez Chautemps. Nous avons deux bombes de prêtes. Nous attendons l'occasion.

"Je compte donner des nouvelles aux communistes de la sûreté.

"Au palais, nous placerons la bombe dans le corridor de la rue Saint-Jean."

Ces lettres et d'autres papiers compromettants saisis chez Morelle, ainsi qu'un poignard et des matières explosives et un poignard, ont été remis au parquet, qui poursuit son instruction.

La *Semaine religieuse* de Paris:

"Les pauvres de la capitale commencent à ressentir les bienfaits de la laïcisation. Le premier résultat a été la diminution des recettes de l'assistance publique. Les Parisiens ont peur de confier leurs aumônes à des bureaux de bienfaisances trop laïques. Le directeur de l'Assistance publique a été obligé de l'avoter au Conseil municipal.

"En 1881, M. Quentin autorisa le bureau du dix-septième arrondissement à solliciter la charité de tous les quartiers de Paris. On lança 100,000 lettres qui coûtèrent 1,900 fr. On reçut 296 réponses, et 2,588 francs; soit, pour les pauvres, 688 francs.

"De 1881 à 1883, dit le rapport officiel que la dit, le produit des quêtes s'est abaissé de 280,000 fr. pour l'ensemble des arrondissements de Paris. Cette diminution préoccupe l'administration, qui a essayé de stimuler le zèle des bureaux de bienfaisance.... Ceux-ci ont fait l'remarquer, en réponse, que les municipalités sont impuissantes à réagir contre un état de choses qui résulte de causes multiples et complexes. Les quêteurs du dix-septième arrondissement, par exemple, se sont présentés chez plus de six mille propriétaires, et le résultat de leur quête n'en a pas moins été en diminution de 20,000 francs."

De 1881 à 1883, le budget des pauvres a donc diminué de près de 300,000 francs. Il est probable que cette diminution n'a fait que s'accentuer depuis.

Mais de n'est pas tout.

En 1880, le budget de l'Assistance publique était en équilibre. En 1883, il était en déficit de 4 millions; en 1884, de 4 millions; en 1885, de 5 millions.

Pour y remédier, l'Assistance publique a aliéné 50,000 francs de rente, soit un capital de 1,400,000 francs. M. le directeur, pour combler le déficit persistant, propose d'aliéner une autre partie du capital, jusqu'à la somme de 2,617,000 francs.

"Comme la fortune propre de l'Assistance publique, celle qui n'a pas destination particulière, s'élève à 105 millions, si on suit la proportion actuelle, tout aura disparu en cinquante ans.

"L'accroissement des dépenses n'a profité ni aux pauvres ni aux malades, il est dû à l'augmentation des frais généraux provenant de la laïcisation. Institution cruelle cruelle supérieure les adversaire de la charité chrétienne revendront-ils à dos idées plus saines? Hélas! il n'y faut guère compter. Périssent les pauvres, mais que les principes de la laïcisation soit sauvée!"

Le Pape a, récemment, confié à un évêque, avec le titre de vicaire apostolique le gouvernement des catholiques de la Suède.

Mgr d'Hulst, recteur de l'Institut catholique de France, est parti pour Rome. Il doit descendre à la Procure de Saint-Sulpice, 113, via delle quattro Fontane, où se trouve déjà Mgr Richard, archevêque de Paris. M. Icard, supérieur général de Saint-Sulpice, s'y rendra également dans quelques jours.

Mgr d'Hulst se propose spécialement de présenter au Pape le projet d'un Congrès de savants catholiques qui doit se réunir à Paris en avril 1888. Ce projet est déjà approuvé par six cardinaux et un grand nombre d'évêques; il va maintenant être soumis aux conseils et au patronage du Souverain Pontife.

On parle beaucoup, en Autriche, de l'entrée dans les ordres de deux membres de la plus haute aristocratie.

Le prince Charles de Hohenlohe, fils du prince Louis de Hohenlohe (mort en 1866 des suites des blessures reçues à Sadowa,) et le comte Paul Huyn viennent de prononcer leurs vœux à Inprick.

L'œuvre du vœue national de la France au Sacré-Cœur vient de publier l'état officiel des sommes encaissées au bureau de l'œuvre du 1er au 30 novembre 1886. Le total des recettes de ce mois est de 104,865 fr. 65.

Dans cette somme, nous voyons le nom de Mme Alinerel figurer pour trente mille francs et les offrandes recueillies à la chapelle provisoire à Montmartre pour 45,000 fr.

La 97e liste de souscriptions pour les Ecoles chrétiennes libres du diocèse de Paris est de 22,559 fr.

3. Em. le cardinal Langénieux, archevêque de Reims, et Mgr l'archevêque de Besançon, France, ont ordonné des prières dans les églises et chapelles de leurs diocèses, à l'occasion de la rentrée des Chambres.

S. Em. le cardinal de Langénieux fait précéder cette ordonnance des motifs suivants:

"Malgré le vote du Congrès qui a rapporté la loi ordonnant des prières publiques à l'ouverture de la session parlementaire, nous n'avons pas cessé de prescrire, dans notre diocèse, les prières accoutumées pour la France et nos Assemblées législatives.

"Le patriotisme, d'accord avec la foi, nous fait un devoir de ne pas interrompre cette sainte pratique. Les événements actuels et la prévision de ceux que l'avenir nous réserve ajoutent encore à cette obligation.

"Nous devons prier pour demander à Dieu de nous donner la force et la persévérance dans les luttes quotidiennes contre l'impiété, d'écarter, s'il est possible, les épreuves prédites à ceux qui s'éloignent de lui, pour obtenir que ces épreuves, si elles sont inévitables, profitent du moins à notre pays et à nos âmes."

LE CABLE DES ANTILLES.—La Chambre française a mis à son ordre du jour, à la suite du budget des postes et télégraphes, le projet de loi relatif au câble des Antilles.

Ce projet a principalement pour but de mettre la Guyane française en communication télégraphique avec la métropole. Il tend, en outre, à rendre plus faciles et plus sûres les communications entre la France, la Martinique et la Guadeloupe. Le tarif télégraphique entre la France et ces deux dernières colonies est de 15 francs par mot pour la première et de 14 francs par mot pour la seconde.

En vertu de la nouvelle convention, le tarif serait abaissé à 7 fr. 50 pour la Guadeloupe et à 8 fr. pour la Martinique. Les câbles sous-marins qui desservent la Martinique et la Guadeloupe appartiennent à une Compagnie anglaise; les nouvelles communications auraient un caractère exclusivement français.

En raison de ces avantages, les Chambres de commerce de Marseille et de Bordeaux ont émis des vœux en faveur de la prompte exécution de la ligne télégraphique.

De son côté, la Chambre de commerce du Havre a adressé au président de la commission du budget une lettre en faveur du vote rapide du projet de loi.

Enfin, la Chambre de commerce de New-York a envoyé auprès des délégués français aux fêtes de l'inauguration de la statue de la Liberté, une députation chargée de leur communiquer une résolution longuement motivée en faveur de la construction du câble des Antilles.

ESPAGNE.—M. Sagasta, président du conseil, a prononcé, le 15 janvier, un discours à la réunion des députés de la majorité. Il a dit qu'il était nécessaire de laisser de côté les détails et que l'essentiel était d'avancer dans la voie du progrès.

Le président du conseil voudrait que, pendant que la commission des finances étudie le budget, la Chambre pût discuter et voter quelques-uns des projets, notamment l'établissement du jury.

M. Martos, réélu président de la Chambre, a fait également un discours insistant sur la nécessité de discuter au moins les projets présentés et de hâter les travaux qui peuvent donner des résultats pratiques.

La réunion s'est terminée aux cris de: "Vive la régente! vive le roi!"

Voici, d'après une dépêche de Madrid, les bases du projet de fusion du parti de la gauche dynastique et du groupe des conservateurs dissidents:

Le nouveau parti prendra la dénomination de national.

Le programme comprendra:

1o. La réforme constitutionnelle faite par les Cortes constituantes, mais en réservant à la couronne le veto et toutes les prérogatives de la Constitution actuelle;

2o. Le suffrage universel avec certaines restrictions;

3o. Le mariage civil:

4o. Le jury;

5o. La proclamation des droits de l'homme.

Le général Lopez Domingnez, comme militaire, et M. Romero Robledo, comme civil, seront les chefs de ce parti.

La première réunion de ce groupe aura lieu dimanche prochain pour se mettre d'accord sur les bases du programme.

Il résulte, des documents officiels, que les exportations de produits espagnols ont augmenté de 12 millions et demi de pesetas pendant le mois de novembre dernier.

L'exportation des vins en France représente une augmentation de 8,800,000 pesetas.

ITALIE.—Nous extrayons le passage suivant d'une lettre, adressée, de Rome, 13 janvier, au *Journal des Débats*:

"D'états curieux de savoir comment on prendrait en Italie le discours que vient de prononcer M. de Bismarck, discours qui est un événement. L'*Italie* donne aux paroles du chancelier un air pacifique. Ce journal croit que les paroles un peu accentuées sont motivées par le besoin d'enlever un vote difficile. On ne peut guère, en effet, quand on demande des hommes et de l'argent, dire que la paix est menacée et qu'on a des alliés.

"La Bourse de Rome aussi est optimiste, elle ne bronche pas; en province on paraît plus ému. Toutefois, cet optimisme est loin d'être universel. Un grand nombre voit dans le discours une provocation presque directe; le but de l'orateur aurait été de pousser la France à quelque impudence dont on se serait hâté de profiter. L'impression la plus générale est l'inquiétude. Il est une phrase qui a fort surpris. M. de Bismarck dit en termes fort nets que, en cas de guerre avec la France, l'Allemagne n'aura pas d'alliés. Qu'est-ce donc que la triple alliance? Si elle ne doit servir à rien au principal contractant, que doivent attendre les autres? Tant mieux pour nous, s'écrie le *Diritto*, si nous restons avec pas à prendre part à une guerre contre la France.

"Il faut répéter ce que je viens de dire. Si on avouait avoir des alliés, on n'aurait pas besoin de soldats.

A la Chambre italienne, M. Villanova, député radical, a présenté un projet ayant pour but l'érection, à Rome, d'un monument à la mémoire de Mazzini.

BARAQUE EN FEUTRE.—Le ministère de la guerre d'Allemagne a fait don, à l'hôpital militaire de Tilsitt, d'une baraque en feutre où on peut chauffer. Cette baraque est démontable et facile à transporter. On va y placer des lits pour les malades, et, le 1er avril, un rapport sur les résultats obtenus sera adressé à l'autorité militaire. Des baraques du même genre ont été établies à Thorn et à Metz. Leur prix de revient est de 5,000 marcs.

L'INSTITUT PASTEUR.—Le *Journal officiel*, Paris, a publié la 77me liste de souscription pour l'Institut Pasteur.

Cette liste, qui atteint le chiffre de 111,146 fr. 80 c., porte le total des souscriptions, au 16 janvier, à 1,653,645 fr. 60 c.

PICKWICK CLUB BUILDING,
No 140 rue du Canal.
B. TREMOULET
Vend en gros et en détail VINS et LIQUEURS de toutes sortes. Comestibles de choix, etc.
Livraison à domicile 8 nov86—1anPP

LIQUIDATION POSITIVE.
EN conséquence de la mort de madame G. Duppy, née Adèle Levy, le soussigné informe ses amis et le public qu'à partir de ce jour, tout le contenu du magasin de fantaisie, 117 rue Royale, entre St. Louis et Toulouse, sera vendu, sans égard au prix coûtant, pour du comptant.
2 fév—1m, Mar, Jeu, Dim G. DUPUY.

Au Public.
ON a rapporté à l'officier Frank Ducoing que, dans le mois d'août 1886, j'avais dit dans un moment de colère et d'emportement: "Je crois que F. Ducoing est un nègre".
Je ne me rappelle pas du tout avoir tenu ce propos. Mais en admettant que je me fusse exprimé de cette façon, j'ai eu tort, car j'ai toujours connu Frank Ducoing comme blanc, et, pendant des années, ainsi qu'à ce moment même, comme l'un des meilleurs officiers de la police.
A. PATORNO.
28fv—1j

Avis.